

## Éditorial

### Dans ce numéro :

Les jardins familiaux de développement social : devenir autoprodacteur de son alimentation 2-3

Un jardin prometteur (La Rougrière)... 4

Annexe :  
Bulletin d'inscription à la session de formation du 29 mars 2012

### AUTORÉHABILITATION DES LOGEMENTS ET BAISSÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Dans les mois et les années à venir, le PADES veut contribuer à relever un défi de taille, en partant du constat que le logement est, avec les transports, l'un des deux secteurs les plus consommateurs d'énergie. Pour réduire la consommation d'énergie dans le logement, il est impossible de compter uniquement sur la construction de nouveaux logements basse consommation. La réhabilitation du patrimoine existant est donc une nécessité, mais l'ampleur des travaux à réaliser dépasse largement les capacités des professionnels du bâtiment ; on comprend alors que la région du Nord Pas de Calais qui ambitionne de réhabiliter 100 000 logements en cinq ans, prévoit que 40% devraient faire l'objet d'une autoréhabilitation. Cela suppose d'associer massivement les habitants aux travaux. Pour garantir la qualité des réhabilitations, il est nécessaire de partir d'un diagnostic complexe du bâti compte tenu de la diversité des constructions, des besoins des habitants et de leur mode de vie. En vue d'une baisse drastique de la consommation d'énergie, trouver les types d'intervention qui seront les plus efficaces en terme de confort, de qualité sanitaire du logement, de choix des matériaux, suppose l'intervention de professionnels compétents.

C'est donc une nouvelle démarche qu'il faut initier avec de nouvelles relations entre professionnels du bâtiment et habitants en créant les conditions d'un système gagnant—gagnant.

Les artisans du bâtiment devraient saisir cette possibilité de développer leurs activités. Mais la réussite du dispositif proposé repose d'abord sur leur capacité d'accompagner les habitants qui seront les maîtres d'ouvrage. Actuellement, les artisans savent « faire » et non pas « faire faire ». Ils manquent de cadres capables de conseiller les habitants tout au long de leur contribution au chantier.

Le risque est donc grand de voir le marché leur échapper au profit de structures plus importantes, reposant sur un modèle économique de type industriel peu à même de s'adapter souplement à la diversité des logements et des besoins des habitants. Pour permettre aux artisans de développer leur assise et de faire appel au maximum aux ressources disponibles sur le territoire, il convient d'anticiper le montage des opérations en qualifiant en amont les personnes dont on aura le plus grand besoin et qui font largement défaut.

Comme cela a pu se faire hier pour les nouvelles technologies avec le doublement des formations d'ingénieurs, la mise en œuvre de formations en alternance conduisant à une licence professionnelle d'assistant à maîtrise d'ouvrage peut apporter une réponse pertinente pour préparer les cadres qui font aujourd'hui défaut.

Gérard Dechy,  
*administrateur du PADES*

#### PADES

1 rue du Pré Saint Gervais  
93500 PANTIN  
01 57 42 50 53

[pades@orange.fr](mailto:pades@orange.fr)  
[www.padesautoproduction.net](http://www.padesautoproduction.net)

Association Loi 1901 reconnue d'utilité sociale  
SIRET 445 181 514 00024 - Code APE 9499Z  
Formation :  
Déclaration d'activité N° 11 93 05758 93  
auprès du Préfet de Région d'Île de France

## LES JARDINS FAMILIAUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : DEVENIR AUTOPRODUCTEUR DE SON ALIMENTATION

*Il y a environ un an, nous avons invité Caroline Rio à participer à notre réunion d'équipe. Diététicienne et rédactrice en chef de la revue « Alimentation - Santé & petit budget » du CERIN<sup>1</sup> (centre de recherche et d'information nutritionnelles), Caroline Rio partage notre analyse concernant la malnutrition des personnes vulnérables et les difficultés à mettre en œuvre de véritables outils adaptés de prévention comme les ateliers cuisine. Fin juin, Caroline Rio a contacté le PADES afin de lui proposer la publication d'un article dont voici un extrait.*

Depuis ces dernières années un mouvement général de création de jardins s'observe partout en France. Réactions aux crises financières successives, mise en œuvre des politiques de développement durable issue du Grenelle de l'environnement, créations de réponses adaptées face à l'ampleur des demandes d'assistance alimentaire<sup>2</sup>, effet de mode, besoin de recréer des espaces de convivialité... les logiques de création de jardins sont très nombreuses. Nous nous intéresserons plus particulièrement dans ce dossier aux Jardins Familiaux de Développement Social. L'expérience montre que les jardins familiaux tout comme l'animation d'ateliers cuisine peuvent être de bons outils de lutte contre la malnutrition. Pour des ménages à faible revenus ou économiquement vulnérables, l'accès à un jardin et/ou la participation à des ateliers cuisine facilitent le développement de ressources pratiques, culturelles et relationnelles qui contribuent à l'autonomie en favorisant l'émergence de stratégies domestiques cohérentes, d'un projet de vie et le rétablissement de liens sociaux et communautaires.

On constate cependant que ces outils sont trop souvent sous utilisés, voire mal utilisés par des opérateurs qui souvent méconnaissent les pratiques alimentaires des publics qui y sont accueillis. Comment prévenir les situations de malnutrition sans créer de nouvelles mesures d'assistance ? Comment accompagner les publics les plus précaires vers une réappropriation de leur consommation alimentaire quotidienne ?

À partir de situations étudiées en France et à l'étranger, le PADES apporte un éclairage méthodologique sur les conditions qui contribuent à l'amélioration des pratiques alimentaires des ménages les plus vulnérables.

### Qu'entendons-nous par malnutrition ?

Plusieurs enquêtes et études socio-anthropologiques réalisées ces dernières années affirment que la majorité des populations défavorisées ne mangent pas à leur faim. Certains n'hésitent pas à qualifier la situation de très critique voire alarmante au sein de la population française. Ainsi, manger correctement et préserver sa santé n'est pas chose acquise pour des millions de personnes pauvres vivant dans notre pays. L'étude Abena réalisée en 2004-2005 dans quatre zones urbaines (Paris, Marseille, Dijon et

Seine Saint-Denis) auprès de personnes ayant recours à l'aide alimentaire met en évidence la faible présence dans l'alimentation, de groupes d'aliments fondamentaux sur le plan nutritionnel, tels les fruits et légumes, dont la consommation est bien éloignée des repères diffusés dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS). La moitié des personnes enquêtées ont signalé dépenser moins de 60 euros par personne et par mois pour s'alimenter.

Diverses organisations comme la Croix Rouge ou les Restos du Cœur ont mis en œuvre des modes d'intervention visant à satisfaire les besoins vitaux des populations défavorisées. Les jardins familiaux de développement social relèvent de cette même initiative en proposant que les familles deviennent auto-productrice de leur alimentation.

### Les jardins et leurs effets positifs sur la santé

Toutes les communications concernant les jardins montrent qu'ils constituent un bon outil de prévention tant sur le plan de la santé physique (activité), que physiologique (nutrition) ou psychique (estime de soi...). En effet, nombreux sont les jardiniers qui indiquent qu'ils consomment des légumes frais et de qualité depuis l'obtention de leur parcelle, qu'ils auto produisent partiellement ou totalement leurs besoins en fruits et légumes qu'ils mangent directement ou qu'ils conservent selon la densité de production, qu'ils entretiennent des relations plutôt conviviales avec leur entourage etc. Ils ont l'occasion de construire ou d'entretenir une culture de l'alimentation transmise entre générations et pour les ménages ayant des enfants, c'est l'opportunité de les initier au goût.

Ces témoignages sont généralement recueillis auprès de personnes possédant des savoir-faire et plutôt bien intégrées bénéficiaires de jardins familiaux classiques. Les quantités de production sont obtenues parce que les jardiniers possèdent les ressources nécessaires, à savoir : des capacités techniques, des capacités à s'organiser, un outillage adapté, un espace, un sentiment commun d'appartenance... Ces jardins ne sont cependant pas universels. Il est illusoire d'imaginer qu'ils sont adaptés à tous ceux qui manquent de ces ressources.

## Des publics précaires souvent sous représentés

Il est notoire que ce sont les ménages qui sont en difficulté sociale qui sont les plus exposés à la malnutrition. Ils font donc partie de ceux pour qui l'accès à une parcelle cultivable pourrait apporter les plus gros bénéfices. Mais ils sont ceux pour qui l'accès à une parcelle est le plus difficile, de sorte qu'ils sont très peu présents sur les jardins familiaux. Plusieurs raisons expliquent la sous représentation des publics précaires parmi les jardiniers titulaires : la pénurie des jardins familiaux sur le territoire, la répartition territoriale des jardins existants n'est plus en adéquation avec les caractéristiques sociales de la population, les modes d'attribution des parcelles et d'animation sont inadaptés aux publics en difficulté sociale<sup>3</sup>.

En particulier, les modes d'animation des jardins familiaux s'appuient souvent sur la production et rarement sur la préparation et la consommation des aliments, ce qui pourrait pourtant mieux répondre aux besoins des publics précaires qui sont souvent dépourvus de repères dans le domaine alimentaire.

## Quels jardins, quels objectifs, avec quelle méthode ?

Nous n'aborderons pas ici la façon la plus efficace pour mettre en œuvre un nouveau concept de jardins potagers verticaux, ni la manière d'aménager des espaces cultivés facilitant la rencontre et l'expression artistique des plus initiés d'un quartier, ni comment créer une association pour l'animation de jardins éphémères déplacés au bout de quelques mois pour faire place à un projet de construction immobilière. Ces initiatives de plus en plus acceptées, voire encouragées par les collectivités semblent être l'expression d'une forme de démocratie participative, de développement durable pour des habitants plutôt « bobos » (ou *bourgeois bohème*) pour qui l'innovation et les modes de fonctionnement associatifs conviennent parfaitement. L'objectif de mixité sociale qu'on attend de ces jardins est rarement atteint.

Les jardins familiaux de développement social permettent la création de jardins d'autoproduction avec la participation des habitants. Ils sont constitués d'un ensemble de parcelles individuelles que chaque ménage cultive à son idée. Sur ce plan, ils ne sont guère différents des jardins familiaux classiques. Leur spécificité tient cependant dans la réalisation des points suivants :

- Une conception participative de l'équipement
- Mixité sociale
- Une animation qualifiée
- L'autoproduction alimentaire
- L'ouverture au territoire
- Éducation à l'environnement.

## Articuler plusieurs politiques

La volonté politique qu'elle soit nationale, communale, intercommunale ou suscitée par un bailleur est indispensable à la création, au développement et à la pérennisation de jardins familiaux de développement social. Ce soutien politique peut être obtenu par la garantie d'une démarche de création réalisée avec méthode qui s'intégrera aux réalités d'un territoire dans ses dimensions urbaines, esthétiques, symboliques et sociales.

Cela ne va pas de soi. L'expérience montre que de nombreuses personnes ont mémorisé des références de jardins privatifs ou de jardins « ouvriers » (alignement de parcelles identiques en périphérie, clôture, abris individuels...) qui les empêchent de penser tout ce qui n'entre pas dans leurs schémas de représentations. Décider de la création de jardins innovants, c'est prendre un risque. Risque qui peut être contrôlé si le décideur (élu à la santé, à la politique de la ville, au développement durable, à l'action sociale, représentant HLM...) et ses partenaires sont convaincus de l'intérêt du nouvel outil.

Chaque décideur peut s'appuyer sur des textes et dispositifs nationaux et européens en matière de création de jardins en milieux urbains. Nous en citons ici quelques-uns :

- Le pacte de solidarité écologique
- Le Programme National pour l'Alimentation (PNA)
- La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
- La Politique de la Ville
- Les Fonds européens (FSE, Feder), l'ANRU...

*Pour vous faire une idée plus précise des réalisations en matière de création de jardins comme outil de lutte contre la malnutrition, nous vous invitons à vous reporter aux articles précédents concernant les réalisations de jardins en France (exemple de la ville de Sevran)<sup>4</sup> et aux États-Unis (exemple de la ville de Détroit)<sup>5</sup>.*

François COTTREEL

<sup>1</sup> Le CERIN a pour mission de délivrer aux professionnels de santé et de santé publique, ainsi qu'aux journalistes une information nutritionnelle complète et validée, sur le lait et les produits laitiers, mais aussi sur l'ensemble des grandes thématiques de la nutrition et de la santé, les besoins nutritionnels des groupes de population et la prévention nutritionnelle des pathologies (surpoids, obésité, maladies cardiovasculaires, diabète...).

<sup>2</sup> L'aide alimentaire concerne plus de 3 millions de personnes, soit 4,7% de la population française.

<sup>3</sup> Rappelons que des enquêtes ont montré que, selon les territoires, entre quinze et vingt pour cent des habitants du logement social souhaitent disposer d'une parcelle. Le besoin est donc considérable.

<sup>4</sup> Voir Lettre aux amis du PADES n° 1, consultable et téléchargeable sur notre site : [www.padesautoproduction.net](http://www.padesautoproduction.net)

<sup>5</sup> Voir Lettre aux amis du PADES n° 2, idem Lettre n° 1.

## UN JARDIN PROMETTEUR...

Patience et longueur de temps finissent par porter leurs fruits. En mars 2005, pour développer les jardins familiaux de développement social, le CA de l'Association régionale Hlm PACA a décidé de créer un groupe de travail animé par un ancien directeur général d'un office Hlm et le PADES. Depuis 2005, de nombreux terrains appartenant à trois ou quatre bailleurs sociaux ont été visités, des projets de jardins ont été esquissés, telle ou telle réalisation a vu le jour. Aujourd'hui, enfin, un jardin est en cours de création qui, nous l'espérons, sera exemplaire et pourra être un tremplin pour de nouvelles réalisations avec les bailleurs sociaux. Ce jardin est à la Cité La Rouguière-Libérateurs, qui comprend 830 logements à la périphérie Est de Marseille. En octobre 2008, un avant-projet sommaire avait bien été réalisé pour un terrain de 1000 m<sup>2</sup>, mais le dossier était resté dans les tiroirs faute d'un porteur de projet. En effet, le PADES considérait que ce n'était pas son rôle de porter un projet, car il a pour fonction d'assister à la maîtrise d'ouvrage. Le centre social, en phase de réorganisation ne pouvait pas porter le projet. En définitive, pour sortir le projet des tiroirs, la nouvelle chargée de mission du PADES a dû s'engager beaucoup plus que nous ne l'aurions souhaité. Elle a d'abord fait une étude de faisabilité sur l'ensemble des terrains de la cité, en considérant que des parcelles de jardins sur un seul terrain allait créer des tensions insupportables en raison du déséquilibre entre les demandes de jardins, qu'on estime en général à un cinquième des logements, et le faible nombre de parcelles à proposer sur 1000 m<sup>2</sup>. Cette étude a constaté que bien d'autres terrains permettraient de créer des jardins. Par prudence, et devant les inconnus d'une aventure qui, si elle échouait, entraînerait des investissements inutiles et détériorerait les relations avec les habitants, le bailleur social a préféré démarrer petitement.

La chargée de mission du PADES a alors organisé des ateliers jardins sur le premier terrain de

1000 m<sup>2</sup> avec quelques habitants volontaires. Le journal de ces ateliers jardins montre comment des habitants s'impliquent grâce à la visite d'autres jardins et à la pratique du jardinage. Les questions les plus diverses ont été abordées : que planter, quels outils nécessaires, quelle organisation du jardin choisir, quelles règles de fonctionnement vait-on pouvoir se donner etc. ? Des réunions ont été organisées pour informer l'ensemble des habitants. Maintenant, le premier terrain est équipé : adduction d'eau, abri de jardin collectif, 20 parcelles attribuées. De plus, un espace collectif de production et de convivialité se met en place. Les conditions sont réunies pour faire du jardin un outil de développement social du quartier grâce aux contacts avec le centre social, la crèche et l'école avoisinante, l'association des locataires et d'autres associations du quartier.



Les jardiniers et Camille sur la parcelle collective

Les collaborateurs du bailleur social ont accompagné la création du jardin, que ce soit le gestionnaire de la cité et son équipe, le responsable de la médiation associative ou celui du patrimoine. Les entreprises qui travaillent pour le bailleur ont été missionnées pour assurer l'accès à l'eau et les premiers travaux d'aménagement et de gros œuvre.

Confiant, le bailleur a maintenant décidé de développer les jardins sur l'ensemble de la cité. Aidé par le PADES, il rassemble les partenaires suivants : la politique de la ville, la communauté urbaine de Marseille, la région et le département, la CAF, l'ADEME. Il s'agira de multiplier le nombre de parcelles, de concevoir avec les habitants des mobiliers collectifs et un dispositif de compostage pour la gestion des déchets verts et des déchets fermentescibles. Le PADES veillera au grain et le bailleur attachera la plus grande importance à l'animation des jardins qui sera confiée à des associations compétentes.

Florence Ghestem

### LE PADES ORGANISE UNE SESSION DE FORMATION JEUDI 29 MARS 2012

#### L'autoréhabilitation accompagnée : une réponse à la précarité énergétique

- Qu'est-ce que l'autoréhabilitation accompagnée ?
- Quels effets peut-on en attendre et à quelles conditions ?
- Comment la mettre en œuvre sur un territoire ?

Bulletin d'inscription en annexe ou téléchargeable sur notre site : [www.padesautoproduction.net](http://www.padesautoproduction.net)

Contact : François Cottreel : [francois.cottreel@free.fr](mailto:francois.cottreel@free.fr) ou Daniel Cérézuelle : [daniel.cerezuelle@free.fr](mailto:daniel.cerezuelle@free.fr)

## SESSION DE FORMATION

### **L'autoréhabilitation accompagnée : une réponse à la précarité énergétique**

- Qu'est-ce que l'autoréhabilitation accompagnée ?
- Quels effets peut-on en attendre et à quelles conditions ?
  - Comment la mettre en œuvre sur un territoire ?

**Jeudi 29 mars 2012 de 9h à 17h30**

**Cette formation aura lieu au siège du PADES  
1, rue du Pré Saint Gervais, Pantin.  
Métro Hoche, ligne n° 5**

**Publics** : élus, chargés de mission des collectivités locales et territoriales (Agenda 21, logement et habitat, énergie, action sociale, et santé), porteurs de projet, travailleurs sociaux.

**Durée** : 1 journée (7h30).

**Nombre de participants** : 8 minimum / 20 maximum.

Pour tous renseignements, contacter :

**François Cottreel** : 09 50 15 00 04 – francois.cottreel@free.fr

**Daniel Cérzuelle** : 05 56 79 03 50 – daniel.cerezuelle@free.fr



L'organisation et la gestion de cette session de formation sont assurées par le :

**PADES**

Association Loi 1901 reconnue d'utilité sociale

1 rue du Pré Saint Gervais 93500 Pantin

N° SIRET 445 181 514 00024 – Code APE 9499Z

Formation : Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 93 05758 93  
auprès du préfet de Région d'Île-de-France.

Le coût de cette formation peut être pris en charge par le fonds de formation auquel cotise votre structure.



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**PADES – 1, rue du Pré Saint Gervais 93500 Pantin – Métro Hoche (ligne 5)**

Formation du Jeudi 29 mars 2012 (9h – 17h30)

**L'autoréhabilitation accompagnée : une réponse à la précarité énergétique**

Pour notre organisation, nous vous remercions de retourner le bulletin d'inscription à notre adresse pour le : *20 mars, dernier délai.*

Nom ..... Prénom : .....  
Organisme : .....  
Fonction : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
Courriel : .....

Ci-joint un chèque bancaire de 120 € TTC à l'ordre du PADES correspondant aux frais de session.